

Requête pour une autorisation du contrôle garage des voitures automobiles légères, des remorques dont le poids total ne dépasse pas 3,5 t., des motocycles, des quadricycles légers à moteur, des quadricycles à moteur et des tricyles à moteur neufs réceptionnés

1 **Nom de l'entreprise**

Adresse complète

N° téléphone N° fax

e-mail

2 **Numéro de l'autorisation** : (à compléter par les entreprises qui détiennent déjà une telle autorisation)

3 **L'entreprise demande l'autorisation du contrôle garage** :
selon l'art. 32 al. 1 de l'ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV; RS 741.41)

- 3.1 des voitures de tourisme neuves réceptionnées
- 3.2 des voitures de livraison neuves réceptionnées
- 3.3 des minibus neufs réceptionnés
- 3.4 d'autres voitures automobiles légères neuves réceptionnées
- 3.5 des remorques neuves réceptionnées
- 3.6 des motocycles neufs réceptionnés
- 3.7 des motocycles légers neufs réceptionnés
- 3.8 des quadricycles légers à moteur, des quadricycles à moteur et des tricyles à moteur réceptionnés

4 **Plaques professionnelles**

L'entreprise doit être en possession d'un permis de circulation collectif et de plaques professionnelles. Veuillez indiquer ci-dessous le-s numéro-s des plaques professionnelles que vous détenez (un seul numéro suffit par genre de véhicule concerné).

VD U pour voitures automobiles

VD U pour remorques

VD U pour motocycles



7

Mécanicien-s contrôleur-s

Veuillez indiquer le-s mécaniciens-s responsable-s du contrôle des véhicules

Nom et prénom	Certificat de capacité Certificat professionnel	Date de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Les mécaniciens proposés pour le contrôle des véhicules doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaires d'un certificat fédéral suisse de capacité de mécanicien ou réparateur en automobiles, d'électricien sur automobiles, de mécanicien sur motos ou encore prouver une formation équivalente au moyen d'un certificat de capacité étranger validé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et 3 ans de pratique dans la branche correspondante.
- Suivre le cours de formation d'une demi-journée dispensée par notre service.

8

Le chef d'entreprise

Nom

Prénom

Signature

Attention : la signature doit être contenue entièrement dans le cadre

9

Lieu et date

Sceau de l'entreprise



10

Merci d'annexer les documents suivants :

- Copies des certificats de capacité et/ou certificats professionnels des nouveaux mécaniciens contrôleurs
- Confirmation du titulaire de la réception suisse par type certifiant que l'entreprise requérante représente la/les marque-s en question et dispose des fiches de réception y relatives
- Liste des véhicules neufs vendus et immatriculés durant les douze derniers mois, avec indication des marques, numéros de châssis ou de matricule et numéros des plaques attribuées

ou

- Preuve de l'obligation contractuelle de vente fixée par le titulaire de la réception par type.

11

Adresse pour l'envoi de cette demande et ses annexes :

Service des automobiles et de la navigation
Secrétariat technique
Av. du Grey 110
1014 Lausanne

